

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025**

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

**Membres présents** : Mmes et MM, Dominique STOHR, Fabien ACKER, Claire CARRARO, Christophe HECKMANN, adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Michel FILLIGER, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Anne MATTER, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT Alfred RINCKEL, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

**Membres excusés avec procuration :**

Mme Lucienne HAAS donne procuration à Mme Sylvie CULLMANN

M. Michel MATHES donne procuration à M. Christian KLIPFEL

Mme Sabine STRAUB MORITZ donne procuration à M. Michel FILLIGER

**Membre excusé:**

Mme Suzy GENTHON

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GORSY-Directrice Générale des Services

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2023 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 7 janvier 2025 avec comme ordre du jour :

**1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024
- Réunions, rencontres et manifestations

**2. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- Bilan Noël 2024

**3. RESSOURCES HUMAINES**

- Heures supplémentaires
- Prise en charge prévoyance santé
- Prise en charge mutuelle santé

**4. URBANISME**

- Projet lotissement rue de Lobsann
- Numérotation rue des Barons de Fleckenstein
- DIA

**5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

- Subventions Noël 2024

- Lauréats des illuminations/décorations de Noël

## 6. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

### **POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS, MANIFESTATIONS ET INFORMATIONS**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Fabien ACKER)

**APPROUVE** le compte rendu

- Réunions, rencontres et manifestations

10/12/2024

- Réunion de bureau CCOF

11/12/2024

- Réunion de bureau Amicale des Maires

12/12/2024

- Débat d'orientation budgétaire Smictom

14/12/2024

- Invitation Monseigneur Delannoy - salle de la mairie Lembach
- Mariage
- Sainte Barbe des pompiers / marché de Noël

15/12/2024

- Concert de l'harmonie municipale
- Marché de Noël
- Allumage de la 3<sup>e</sup> bougie

17/12/2024

- Conseil communautaire

18/12/2024

- Réunion écrevisse des torrents - Mairie Lobsann
- Réunion SSI
- Anniversaire M. Henri Wagner (85 ans)

19/12/2024

- Remise ordre national du mérite Frédéric Schmidt (CEFA)

20/12/2024

- Conseil d'Administration SIS67
- Réunion Quentin Barthel – Projet lotissement rue de Lobsann

- Goûter de Noël résidence Senior Louise
- Commission illuminations / décorations de Noël

21/12/2024

- Marché de Noël

22/12/2024

- Marché de Noël
- Allumage de la 4<sup>e</sup> bougie

23/12/2024

- Anniversaire M. Kieber (92 ans)

24/12/2024

- Rencontre avec le nouveau directeur local du Crédit Mutuel

30/12/2024

- Entretien avec Raymon Frank
- Entretien avec Michel Fuchs (responsable collectivités - ES)

03/01/2025

- Entretien avec Christian Klipfel

05/01/2025

- Concert du Nouvel An

07/01/2025

- Entretien avec M. Rempp (problématique raccordement fibre rue du vignoble)

08/01/2025

- Visioconférence avec la Région Grand-Est (mise en place d'une flotte de vélos à assistance électrique en gare de Sultz-sous-Forêts)
- Réunion bilan bar éphémère « le solstice » avec Axelle Pinto
- Entretien avec M. Dessailly

10/01/2025

- Cérémonie des voeux

11/01/2025

- Opération récupération des sapins de Noël

12/01/2025

- Remise des prix du concours de dessins

13/01/2025

- Réunion du Conseil Municipal

Réunion préparation future chantier rue kumpersfmatt qui va débiter fin janvier

## **POINT 2 AFFAIRES GÉNÉRALES**

- **Bilan Noël 2024**

- **6000 personnes estimées sur la durée des festivités**
- **Projections sur grand écran :**

2 séances :

Le grand Noël des animaux : 32 spectateurs

Nikko le petit renne mission Père Noël : 97 spectateurs

- **Spectacle :**

Spectacle : Bulle à Bulle : 223 spectateurs – complet

Théâtre de Noël : 275 spectateurs sur 4 représentations

Contes à la médiathèque :

Dame Hiver, la naissance de la neige : 32 personnes

Le premier flocon : 45 personnes – complet

- **Concerts dans les églises : (fréquentation estimée)**

Gospel : Environ 50 personnes

Concordia : Environ 80 personnes

Vocal uni son : Environ 100 personnes

- **Boîte aux lettres du père Noël :**

102 lettres dont 14 sans adresse

Fréquentation des festivités inégale sur la période d'animation.

Deux dimanches sortent du lot en termes de fréquentation : Le 1er et le dernier qui ont connu un succès important et qui s'explique notamment par le choix des animations proposées (déambulation des reines des glaces et spectacle Horloges Célestes).

Piste réflexion :

- Revoir la communication sur certain événement comme le christkindel à cheval
- Prolonger le dimanche soir

## **POINT 3 RESSOURCES HUMAINES**

- **Heure supplémentaire**

**Heures supplémentaires de dimanche**

**Fêtes de Noël 2024**

**Services techniques**

Agent	Fonction / Grade	DHS	Heures supplémentaires de dimanche
BILLMANN Christian	Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	35h	8 décembre / 7 heures 22 décembre / 7 heures
DURAND-HEYMES Jonathan	Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	35h	1 <sup>er</sup> décembre / 7 heures
GORGUS Thomas	Adjoint technique	35h	1 <sup>er</sup> décembre / 7 heures
JUNG Jean-Yves	Agent de maitrise	35h	8 décembre / 7 heures 22 décembre / 7 heures
KREISS Eric	Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	35h	15 décembre / 7 heures

### Heures supplémentaires de dimanche

#### Fêtes de Noël 2024

#### Services culturels

Agent	Grade	DHS	Heures supplémentaires de dimanche	
KELLER Emilie	Rédacteur	35h	01/12/2024 11h15-19h45	8h30
			08/12/2024 12h45-20h10	6h10
			15/12/2024 12h45-20h40	7h55
			22/12/2024 11h-21h	10h00
			Total	32h35
KOCHER Patricia	Adjoint technique	20H	01/12/2024 7h-11h	4h00
			08/12/2024 7h-11h	4h00
			15/12/2024 7h-11h	4h00
			22/12/2024 7h-11h	4h00
			Total	16h00
LARTIGAU Julien	Adjoint	35h	01/12/2024 13h05-19h45	6h35

	technique		08/12/2024 13h-20h20	7h20
			15/12/2024 13h-19h40	6h40
			22/12/2024 13h-20h30	7h30
			<b>Total</b>	<b>28h05</b>
SCHNEIDER Dimitri	Adjoint technique	<b>35h</b>	24/11/2024 9h-11h 13h-19h	9h00
			08/12/2024 12h30-19h30	7h00
			15/12/2024 13h-20h	7h00
			22/12/2024 13h-20h	7h00
			05/01/2025 9h-11h30 12h30-18h30	8h30
			<b>Totaux</b>	
			<b>Novembre</b>	<b>9h00</b>
			<b>Décembre</b>	<b>21h00</b>
			<b>Janvier</b>	<b>8h30</b>
TEDDE Alexis	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe	<b>7.68/20<sup>e</sup></b>	Concert de Noël EMSF 15/12/2024	<b>2h00</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale ;

**CONSIDÉRANT**, la nécessité de la tenue des festivités de Noël par les agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VALIDE** les heures supplémentaires et complémentaires comme détaillées ci-dessus

**AUTORISE** le paiement sur la rémunération

- Prise en charge prévoyance santé

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe à la prévoyance santé des agents. Compte tenu de la situation au 01.01.2025 et l'augmentation de plus de 6.5 % des tarifs, il est proposé au conseil municipal de revoir la participation employeur de certaines catégories.

**VU** la délibération du Conseil Municipal donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire

**VU** la délibération de la commune en date du 03-04-2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

**DÉTERMINE** le nouveau montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Montant maximum net annuel en euro par agent : 534 €
- Ce qui représente un montant net mensuel en euro maximum par agent de 44.5 €

**AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats correspondants et tout acte en découlant

- Prise en charge mutuelle santé

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe à la protection sociale complémentaire des agents. Compte tenu de la situation au 01.01.2025 et l'augmentation de plus de 12 % des tarifs, il est proposé au conseil municipal de revoir la participation employeur de certaines catégories.

**VU** la délibération du Conseil Municipal donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

Pour ce risque, le niveau de participation sera modifié comme suit :

Le montant forfaitaire de participation par agent sera de :

- **780 €/an** pour un agent seul ou en couple
- **1150 €/an** pour un agent seul ou en couple avec 1 enfant
- **970 €/an** pour un agent seul ou en couple avec 2 enfants
- **1150 €/an** pour un agent seul ou en couple avec 3 enfants

**AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats correspondants et tout acte en découlant.

#### **POINT 4 URBANISME**

- Projet lotissement rue de Lobsann



Monsieur le Maire explique le projet d'aménagement des parcelles situées le long du chemin du sel avec un accès par le 37 rue de Lobsann.

En amont de la réalisation du projet, la commune doit procéder à un découpage parcelle pour pouvoir aménager l'accès au futur lotissement et vendre des parcelles à des personnes privées pour différents projets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**VALIDE** le projet de découpage parcelle aux conditions suivantes :

- Connaître le prix de l'are par un retour des domaines
- Négocier avec les potentiels acquéreurs pour le prix
- 

**DEMANDE** que le promoteur du future lotissement précise si la voirie sera privée ou public pour l'aménagement des voies (gestion ordures ménagères) et de l'entretien (neige, éclairage etc).

**DEMANDE** une précision quant à la rétrocession de la voirie

**DEMANDE** une précision sur la gestion des eaux pluviales

**DEMANDE** une précision sur la gestion de l'assainissement et de l'eau potable pour le raccordement aux réseaux et l'implication financière de la commune

- Numérotation rue des Barons de Fleckenstein



Il est nécessaire de procéder à la numérotation de la construction des parcelles 331/329 rue des Barons de Fleckenstein car une nouvelle construction a été achevée.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**NUMÉROTE** les parcelles 331/329 au numéro 10 A rue des Barons de Fleckenstein

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération ;

- **DIA**

Il n'y a pas eu de réception depuis le dernier conseil municipal

#### **POINT 5 AFFAIRES FINANCIÈRES**

- **Subvention Noël 2024**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

- **Lauréats illuminations/décorations de Noël**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le palmarès fleurissement 2024 pour l'attribution des prix. (Dans le respect des règles du RGPD les adresses des lauréats ont été supprimées)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le palmarès et l'attribution des prix comme suit :

### ***Les plus belles vitrines des commerces 2024***

<b>CLASSEMENT</b>	<b>LAURÉATS</b>	<b>NOTE</b>	<b>PRIX</b>
1 <sup>er</sup>	Pharmacie cantonale 23, rue du Docteur Deutsch	142	80 €
2 <sup>e</sup>	DIVAS Boutique 11, rue des Barons de Fleckenstein	141	60 €
3 <sup>e</sup>	OPTICIEN LISSAC 40, rue des Barons de Fleckenstein	136	30 €
4 <sup>e</sup>	C.COTON 28, rue du Docteur Deutsch	132	30 €
5 <sup>e</sup> ex aequo	Boulangerie O Délices d'Enzo 35, rue des Barons de Fleckenstein	131	30 €
5 <sup>e</sup> ex aequo	L'Intemporel Beauté 36, rue du Docteur Deutsch	131	30 €

### **Décorations de Noël 2024**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>LAUREATS</b>	<b>NOTE</b>	<b>PRIX</b>
1 <sup>er</sup>	M. et Mme Bernard LASCH	154	80 €
2 <sup>e</sup>	M. et Mme Eric SCHIMPF	153	65 €
3 <sup>e</sup>	M. et Mme Ernest ROTT	146	35 €
4 <sup>e</sup>	M. et Mme Michel MATHES	141	35 €
5 <sup>e</sup>	M. et Mme Alfred SCHMITT	139	35 €
6 <sup>e</sup>	M. et Mme Armand HEILMANN	133	35 €

7 <sup>e</sup> ex aequo	M. et Mme Didier KLEIN	131	35 €
7 <sup>e</sup> ex aequo	M. et Mme Bruno FRANK	131	35 €
7 <sup>e</sup> ex aequo	M. et Mme Georges JAEGER	131	35 €
10 <sup>e</sup>	M. et Mme David CARTON	124	35 €
11 <sup>e</sup> ex aequo	M. et Mme Jean-Yves PHILIPPS	123	20 €
11 <sup>e</sup> ex aequo	M. et Mme Paul BOISSARIE	123	20 €
13 <sup>e</sup>	M. et Mme Yannick DA COSTA	120	20 €
14 <sup>e</sup>	M. Thomas HABLITZEL et Mme Marion JAEGER	116	20 €
15 <sup>e</sup>	M. et Mme Claude BRAEUNER	114	20 €

## POINT 6 DIVERS

- Instauration d'un tarif pour la location de jeux de société à la médiathèque

Une expérimentation de location à titre gratuit de jeux de société a été effectuée durant le mois de décembre 2024 à la médiathèque.

Cette opération a été un succès, les 16 jeux à disposition de l'expérimentation étaient réservés et loués chaque semaine.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de développer cette ludothèque avec l'achat de nouveau jeux (détaillé lors du budget) et de créer un tarif unique pour cette location.

Le tarif proposé est de 10€ annuel pour l'abonnement « jeux de société » qui serait accessible à tout lecteur (dans la limite d'un abonnement par foyer et la possibilité d'emprunter jusqu'à 2 jeux à la fois).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la ludothèque
- **VALIDE** la mise en place du tarif de 10 euros par an par foyer avec la possibilité d'emprunter deux jeux à la fois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la décision immédiatement

- Prise en charge des frais pour le salon des maires

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de son organe délibérant et avec l'autorisation de celui-ci. Un mandat spécial ne peut donc être confié par l'organe exécutif.

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise. Sans qu'il soit possible d'en dresser une liste exhaustive, l'organisation d'une manifestation de grande ampleur (festival, exposition), le lancement d'une opération nouvelle (chantier important), un surcroît de travail momentané et exceptionnel (catastrophe naturelle) peuvent être de nature à justifier un mandat spécial.

Dans ce cadre, les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État :

- Le remboursement des frais de transport s'effectue sur la base du transport ferroviaire économique de 2<sup>nd</sup>e classe ;
- Le taux de remboursement forfaitaire des frais de repas est fixé à 17.50€ par repas ;
- Le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est fixé à 60.00€ par nuitée.

La participation au Salon des Maires 2024 présentant un intérêt dans les affaires communales, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial pour participer à cette manifestation pour les membres du conseil nommés ci-dessous et le remboursement de leurs frais de mission sur la base des frais réels :

- M. Dominique STOHR, Adjoint au Maire
- Mme Claire CARRARO, Adjointe au maire
- M. Christophe HECKMANN, Adjoint au maire
- M. Fabien ACKER, Adjoint au Maire
- M. Guy ALBOUI, Conseiller délégué

Il est précisé que le salon se décompose en deux parties : d'une part, le congrès des maires où seuls les maires sont habilités à participer, d'autre part, le salon des maires à proprement parler qui permet de découvrir l'état du marché à destination des collectivités territoriales.

**VU** les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux remboursements de frais des élus dans l'exécution des mandats spéciaux ;

**VU** l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2016, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

**VU** l'article 7-1 du décret n°2007-23 du 5 janvier 2007, modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics ;

Le conseil municipal, à en avoir délibéré, M. Dominique STOHR, Mme Claire CARRARO, M. Christophe HECKMANN, M. Fabien ACKER, M. Guy ALBOUI ne prenant pas part au vote du point de vue de leur position, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'octroi d'un mandat spécial

pour :

- M. Dominique STOHR, Adjoint au Maire
- Mme Claire CARRARO, Adjointe au maire
- M. Christophe HECKMANN, Adjoint au maire
- M. Fabien ACKER, Adjoint au Maire
- M. Guy ALBOUI, Conseiller délégué

dans le cadre de leur participation au Salon des Maires 2024 à Paris ;

**PRÉCISE** que les frais inhérents à cette mission leurs seront remboursés sur présentation d'un état de frais

- **Subvention pour la participation aux vœux du maire 2025**

Monsieur Le Maire propose une double prise en charge des frais pour le conseil de Fabrique qui a assuré le service durant la soirée des vœux du maire.

Le montant serait de 300 euros

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale ;

**Considérant** la participation du Conseil de Fabrique au service lors de l'évènement des vœux du maire 2025;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 2x 150 € = 300 € au Conseil de Fabrique pour sa participation à l'organisation des vœux du maire 2025

**PRÉCISE** que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé »

- **Invitations du conseil municipal**

- La galette des boulangers du territoire : jeudi 16/01/2025 à 18h en salle de conseil
- Le repas/concert de l'association Sang pour 100 : dimanche 02/02/2025 à 12h

- Prochaines réunions et manifestations

18/01/2025: Signature compromis de vente 12 rue de la bergerie

16/01/2025: Partage de la galette des rois avec les artisans boulangers du territoire

17/01/2025: Cérémonie des vœux de M. le député, de la mairie de Betschdorf, AG VCNA

18/01/2025: AG Amicale cyclo

21/01/2025 : Réunion Sivu piscine

22/01/2025 : Cérémonie Ste Geneviève – Gendarmerie Nationale

24/01/2025 : Nuit de la lecture à la Médiathèque

24/01/2025 : AG Omacsl

25/01/2025 : AG Sang pour 100 / Remise de médailles aux arbitres du secteur Haguenau /  
Cérémonie des vœux Mairie de Hunspach

27/01/2025 : Visioconférence AMF 67 - Assurances et communes

28/01/2025 : Réunion Harmonie Municipale

31/01/2025 : Repas Personnel / Elus

07/02/2025 : AG Amicale des pompiers

08/02/2025 : Repas des bénévoles

13/02/2025 : Réunion COPIL sur les risques psychosociaux

17/02/2025 : Prochaine Réunion du Conseil Municipal

La séance est levée à 21h45